



MANIFESTE DE GRANOLLERS

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE DANS LES MUNICIPALITÉS EUROPÉENNES

Nous, organisateurs et participants du **1er Symposium européen « Favoriser la biodiversité cultivée à travers les politiques alimentaires locales »**, qui s'est tenu à Granollers, en Espagne, les 29 et 30 avril 2025, avons rédigé conjointement ce document afin de lancer un appel à l'action aux municipalités européennes et aux instances de gouvernance supérieures. Face à l'imprévisibilité croissante qui menace la sécurité alimentaire européenne, nous proposons, dans ce Manifeste, la biodiversité cultivée comme un levier essentiel pour la construction de systèmes alimentaires locaux durables et sains en Europe.



foodpolicies4biodiversity.com

LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE : QU'EST-CE QUE C'EST ET POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

L'agro biodiversité désigne la diversité des cultures domestiquées, des animaux d'élevage et des arbres forestiers cultivés et élevés intentionnellement par l'homme à des fins alimentaires et agricoles. Elle se distingue donc de la biodiversité sauvage. Pour les cultures végétales, on parle de **Biodiversité Cultivée**, qui comprend les semences d'une grande diversité de variétés de pays, de variétés traditionnelles et de cultivars adaptés aux conditions locales.

La biodiversité cultivée est le premier maillon de notre chaîne alimentaire et joue un rôle essentiel dans la souveraineté alimentaire et la résilience du système. En d'autres termes, **les semences sont vivantes** et leur variété et leur diversité constituent la meilleure assurance pour faire face à l'évolution des conditions environnementales, économiques et géopolitiques, ainsi qu'aux périodes difficiles caractérisées par l'incertitude et les perturbations.

Pour optimiser la production alimentaire, les agriculteurs ont, pendant des millénaires, sélectionné et adapté les plantes qui produisaient les meilleurs résultats sur leurs exploitations, en fonction du climat, de l'altitude, du sol et d'autres conditions locales, car **il n'existe pas de solution universelle**. Les agriculteurs et certains obtenteurs favorisent également une nouvelle biodiversité cultivée, par le développement de variétés adaptées, de nouvelles sélections paysannes et de nouvelles populations, qui évoluent avec les besoins et les exigences de l'agriculture biologique et

agroécologique. Ils le font en harmonie avec la nature, en reliant les communautés à leur territoire et à leur identité culturelle, et avec des méthodes conformes au principe de précaution, fondement d'une action humaine durable sur l'environnement.

Les semences constituent également un atout stratégique, car sans elles, il est impossible de cultiver des denrées alimentaires. Veiller à ce que les agriculteurs, les conservateurs de semences, les obtenteurs et les citoyens européens puissent **gérer collectivement les semences, comme des biens communs, nous rend plus forts**, surtout en période d'incertitude. Nous devons donc préserver les moyens de subsistance de ces gardiens de la biodiversité cultivée.

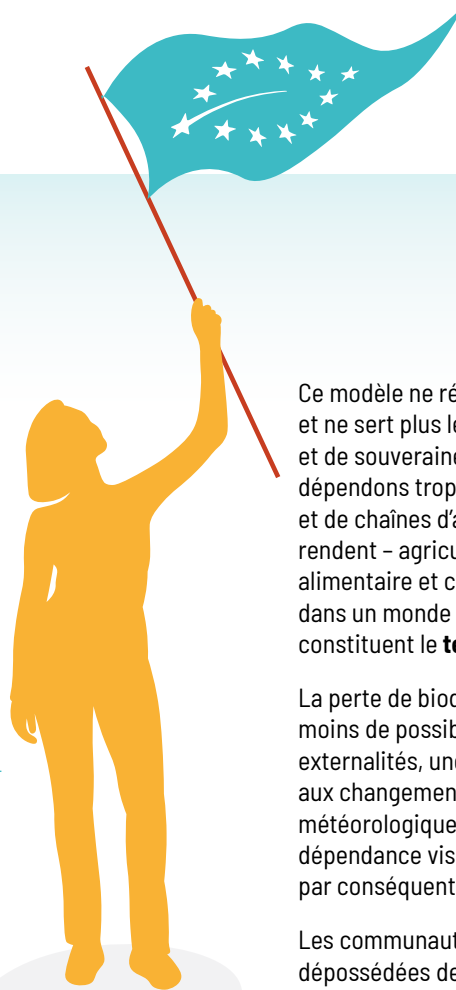
La richesse de la biodiversité cultivée et les savoirs locaux sont également le pilier de nos traditions culinaires, de la variété de nos plats locaux et de nos pratiques culturelles. Tout cela nous permet d'apporter une nourriture saine, savoureuse et variée à nos tables, **car la nourriture n'est pas seulement de la nourriture, tout comme les semences ne sont pas une simple marchandise**.

Ces éléments sont fondamentaux pour la réalisation du droit humain à l'alimentation.

LES DÉFIS ACTUELS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES EUROPÉENS

Le système agroalimentaire européen actuel repose sur une agriculture intensive de monoculture, à haut rendement et dépendante des engrais et pesticides de synthèse. Cette agriculture s'est imposée comme une solution pragmatique pour assurer la sécurité alimentaire dans une Europe déchirée par la guerre. À mesure que l'agriculture industrielle et les systèmes alimentaires se sont standardisés, mondialisés et concentrés de manière exponentielle, la biodiversité agricole a fortement diminué. Actuellement, seulement 4 pour cent des 250 000 à 300 000 espèces de plantes comestibles connues - 150 à 200 - sont utilisées par les humains, et seulement trois d'entre elles - le riz, le maïs et le blé - fournissent près de 60 pour cent des calories et des protéines que les humains obtiennent des plantes.

Le modèle d'alimentation bon marché qui en découle, avec ses aliments ultra-transformés, des chaînes d'approvisionnement et des marchés semenciers hautement concentrés, conduit à des régimes alimentaires malsains et encourage des modèles économiques aux conséquences néfastes tant pour la société que pour l'environnement (par exemple, toutes les étapes de la chaîne agroalimentaire sont collectivement responsables de 21 % à 37 % des émissions anthropiques mondiales totales de gaz à effet de serre). Il en résulte une illusion d'abondance au prix fort.



Ce modèle ne répond plus aux défis actuels et ne sert plus les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires. Nous dépendons trop de systèmes de production et de chaînes d'approvisionnement qui nous rendent - agriculteurs, acteurs du système alimentaire et citoyens - vulnérables dans un monde de plus en plus instable et constituent le **tendon d'Achille de l'Europe**.

La perte de biodiversité cultivée signifie moins de possibilités d'adaptation face aux externalités, une plus grande vulnérabilité aux changements, des conditions météorologiques extrêmes, une plus grande dépendance vis-à-vis des importations et, par conséquent, moins de résilience.

Les communautés locales ont été dépossédées de leurs savoirs et de leurs moyens de production, du contrôle des chaînes d'approvisionnement et des modes de consommation, ce qui nuit à leur tissu social, culturel et économique.



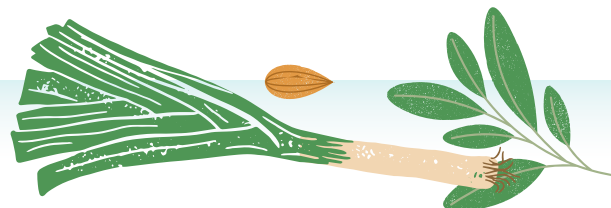
LES MUNICIPALITÉS ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES, MOTEURS DU CHANGEMENT DANS LES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES URBAINS ET RÉGIONAUX EN EUROPE : APPROCHE ASCENDANTE

Malgré une situation difficile, de nombreux territoires et communautés locales à travers l'Europe se sont organisés et ont développé des initiatives territoriales fructueuses qui placent la gestion durable des biens publics au centre de leur action. Ils font preuve d'une forte capacité d'innovation et ouvrent la voie à des systèmes alimentaires locaux résilients, sains et équitables, dotés d'un fort potentiel pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Ces initiatives mobilisent les administrations publiques, les agriculteurs, les organisations paysannes, les transformateurs alimentaires, les distributeurs, les chercheurs, les consommateurs

et la société civile organisée aux niveaux local, régional et national, qui sont de plus en plus interconnectés, à l'échelle européenne et mondiale, grâce à un soutien mutuel et un apprentissage partagé.

Ces initiatives constituent des leviers stratégiques pouvant conduire à une transformation systémique. Le souhait des municipalités déjà engagées est que leurs expériences positives et exemples de bonnes pratiques puissent devenir la norme pour un nouveau modèle de systèmes alimentaires territorialisés en Europe, fondé sur la biodiversité cultivée et une alimentation de qualité, saine et savoureuse.



VISION ET VOIE VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES EUROPÉENS DURABLES

Quelle est notre vision ?

D'ici 2050, toutes les municipalités européennes auront mis en place une politique alimentaire qui privilégie les systèmes agroalimentaires urbains et régionaux, capables de fournir des aliments sains et savoureux grâce à une biodiversité cultivée et à des semences adaptées aux conditions locales, en utilisant les ressources naturelles dans les limites de la planète, tout en garantissant des moyens de subsistance économiquement viables à leurs communautés et à leurs populations. Ces politiques constitueront un pilier essentiel d'un système agroalimentaire européen équitable, résilient et durable pour l'avenir, qui mettra les chaînes d'approvisionnement et les modes de consommation au service du bien-être des populations.

Ces politiques seront soutenues et encouragées par un cadre législatif, politique et financier à plusieurs niveaux, fondé sur le droit humain à l'alimentation.

Quels systèmes peuvent soutenir la réalisation de cette vision ?

Cette vision peut être soutenue par **l'intégration de l'agriculture biologique et de la production axée sur l'agroécologie** comme les voies les plus fondées sur des preuves pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et sains, atténuer les urgences mondiales et s'y adapter, et garantir la souveraineté alimentaire et semencière. [L'agriculture biologique représente actuellement plus de 10 % de la superficie agricole utilisée dans l'Union européenne et concerne plus de 419 000 producteurs dans les États membres.](#) L'agroécologie offre une approche large et intégrée, axée sur les processus, car elle associe les préoccupations environnementales

et écologiques aux dimensions sociales, culturelles, politiques et économiques. C'est pourquoi l'agroécologie fournit un cadre approprié et une voie vers une transformation systémique.

Quel est le rôle de la biodiversité cultivée au sein de ces systèmes ?

La biodiversité cultivée sera au cœur de ces systèmes, les agriculteurs, les collectionneurs de semences, les sélectionneurs et les acteurs locaux gérant de manière dynamique des cultivars résilients adaptés à des conditions spécifiques et soutenus en tant que biens publics. Les municipalités tireront parti de leur proximité avec les citoyens et de leur capacité d'innovation pour intégrer la biodiversité cultivée dans la production, la distribution et la consommation alimentaires, ainsi que dans l'urbanisme.

L'utilisation durable de la biodiversité cultivée¹ englobe les éléments suivants :

- la conservation et l'utilisation durable des variétés locales et traditionnelles ;
- la sélection et la culture de variétés paysannes et de populations cultivées nouvelles ou déjà existantes ;
- la sélection et la commercialisation de cultivars résilients issus de la sélection végétale biologique, une approche qui crée une agrobiodiversité évoluant avec les besoins et les exigences de l'agriculture biologique et agroécologique d'aujourd'hui ;
- une attention particulière est accordée aux semences issues de programmes participatifs (avec la participation directe des agriculteurs et des acteurs de la chaîne de valeur) et contribuant aux systèmes semenciers libres.

1. Plusieurs termes sont actuellement utilisés pour désigner les cultivars destinés à l'alimentation et à l'agriculture (tels que « ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture », « biodiversité agricole », etc.), chacun présentant des différences mineures (ou significatives). Nous soutenons l'utilisation du terme « biodiversité cultivée », car il est directement lié à ce qui est cultivé, transformé et consommé. Cela inclut les variétés locales et les variétés anciennes, les variétés et populations paysannes, les résultats de la sélection participative, les populations croisées composites (CCP) et les populations dynamiques, les lignées pures robustes et les variétés à pollinisation libre issues de la sélection végétale biologique, spécialement conçues pour les systèmes de production biologique et agroécologique (y compris le matériel hétérogène biologique (MHB) et les variétés biologiques conformément au règlement biologique de l'UE). Dans ce cadre, nous proposons d'accorder une attention particulière aux cultivars issus de systèmes semenciers libres et dont la reproduction n'est soumise à aucune modification de leur physiologique.



LE CONTEXTE DANS LEQUEL CETTE VISION DOIT SE DÉPLOYER

Considérant que

- on estime que 75 % des citoyens de l'UE vivent dans des zones urbaines et cette part devrait atteindre plus de 80 % d'ici 2050 ;
- les systèmes agroalimentaires, tels qu'ils sont actuellement conçus, ne peuvent pas répondre à la demande alimentaire des villes et des agglomérations de manière durable sur les plans social, environnemental et économique ;
- il existe dans toute l'Europe une base solide d'expériences et d'exemples positifs de politiques alimentaires locales, mais il manque une stratégie globale à plusieurs niveaux et une approche systématique coordonnée ;
- la biodiversité cultivée est encore marginalisée dans les programmes politiques alimentaires municipaux, malgré son rôle crucial dans la transformation des systèmes alimentaires.

Dans un contexte où

- l'UE reconnaît l'importance de l'agriculture biologique pour des systèmes alimentaires durables, a établi un plan d'action global en faveur de l'agriculture biologique et apporte un soutien financier dans le cadre de la PAC ; les États membres peuvent définir des mesures de mise en œuvre afin d'orienter l'utilisation des fonds de la PAC vers un soutien explicite à la biodiversité cultivée ;
- la politique de cohésion de l'UE, le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion peuvent soutenir des initiatives de développement municipal durable, y compris des politiques alimentaires urbaines régionales, afin de relever les défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux.

La transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables ne peut se faire sans les municipalités.

- Les municipalités peuvent tirer parti de leur pouvoir d'achat et de leur proximité avec les citoyens pour contribuer de manière significative à la transformation des systèmes alimentaires à partir de la base ;
- les politiques alimentaires locales doivent intégrer la dimension territoriale et culturelle en tant que composante fondamentale du système agroalimentaire, en reconnectant et en reliant les opportunités et les besoins urbains, périurbains et ruraux grâce à une approche métropolitaine.

Il existe donc une opportunité et une nécessité de :

- soutenir les initiatives existantes des municipalités en matière de politiques alimentaires locales grâce à un cadre juridique européen, national et régional favorable et à des sources de financement adéquates, y compris un lien entre les zones urbaines et rurales dans le cadre d'une métropole ;
- étendre ces initiatives à toute l'Europe et veiller à ce que la transition agroécologique des systèmes agroalimentaires soit au cœur des politiques alimentaires municipales ;
- veiller à ce que la biodiversité cultivée fasse partie intégrante de ces politiques alimentaires.



APPEL À L'ACTION POUR LES MUNICIPALITÉS EUROPÉENNES

Stratégies municipales clés dans le cadre d'action du Pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine (PMUFP)

En 2015, plus de 100 villes ont adhéré au Pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine (PMUFP), une déclaration et un outil de travail concret permettant aux villes d'intégrer les systèmes alimentaires dans leur planification urbaine.

Depuis lors, les villes du monde entier sont devenues des laboratoires de développement de politiques alimentaires intégrées abordant différentes dimensions des systèmes alimentaires, en travaillant sur six catégories identifiées dans le PMUFP.

Les 32 actions stratégiques concrètes énumérées dans l'annexe du Manifeste de Granollers visent à intégrer la biodiversité cultivée dans les six catégories du PMUFP, avec les objectifs suivants :



1. GOUVERNANCE : ces actions visent à renforcer les organisations locales actives dans la gestion communautaire et dynamique de la biodiversité cultivée, à créer des alliances et à favoriser la participation de multiples parties prenantes, ainsi qu'à encourager la collaboration inter et intra-municipale et à plusieurs niveaux pour une véritable gouvernance participative.

Par exemple, les plans alimentaires territoriaux (PAT), la cartographie des acteurs locaux, les nouveaux services publics et groupes de travail, les projets communs avec les agriculteurs, les plans locaux d'urbanismes (PLU).



2. ALIMENTATION ET NUTRITION DURABLES : ces actions visent à sensibiliser et à mobiliser différents groupes cibles de la municipalité sur l'importance d'une alimentation biologique, riche en végétaux, respectueuse de la biodiversité et adaptée aux spécificités géographiques et culturelles.

Par exemple : campagnes de sensibilisation auprès du milieu scolaire, formations en restauration collective, recherche et diffusion des caractéristiques nutritionnelles de la biodiversité cultivée.



3. ÉQUITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE : les municipalités cherchent à promouvoir l'intégration de la biodiversité cultivée dans les Projets alimentaires territoriaux (PAT) relevant de l'économie sociale et solidaire, et dans les actions liées à la réalisation du droit à l'alimentation pour tous.

Par exemple : banques alimentaires, sécurité sociale alimentaire, cuisines collectives, formations à la culture gastronomique.



4. PRODUCTION ALIMENTAIRE : ces actions visent à renforcer les systèmes semenciers formels et informels afin de stimuler la production et la sélection de semences biologiques locales et décentralisées.

Par exemple : programmes d'agriculture urbaine ; banques de semences communautaires, bibliothèques de semences et maisons de semences paysannes ; récupération et expérimentation de variétés locales et traditionnelles ; soutien à la sélection végétale biologique ; distribution de semences et de plants biologiques.



5. APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRES : ces actions visent à intégrer la biodiversité cultivée tout au long de la chaîne alimentaire locale, en soutenant l'entrepreneuriat et en créant des cadres qui donnent de la visibilité aux produits issus de méthodes de production et de transformation respectueuses de l'environnement.

Par exemple, achats publics favorisant les systèmes alimentaires durables, pépinières d'entreprises locales, chaînes de valeur courtes locales, labels de biodiversité, transformation alimentaire artisanale et douce.



6. GASPILLAGE ALIMENTAIRE : les actions de cette catégorie visent à soutenir les approches d'économie circulaire dans les initiatives de production, de transformation et de vente au détail qui privilégient l'utilisation de variétés et de populations locales et traditionnelles, issues de systèmes de sélection biologique, participatifs ou libre de droit, afin de favoriser leur prolifération horizontale.

Par exemple, projets de glanage, sites de compostage locaux, intégration des excédents de production dans les filières locales.



Renforcer la feuille de route municipale par des actions à plusieurs niveaux

Pour soutenir la feuille de route définie par les municipalités dans le MUFPP et le Manifeste de Granollers, plusieurs mesures législatives, politiques et financières sont nécessaires à différents niveaux afin de créer des conditions favorables à long terme dans les différentes dimensions du système alimentaire.

Au niveau de l'Union européenne, les décideurs devraient :

1. Faire des « achats publics alimentaires durables² » une partie intégrante de la prochaine révision de la directive sur les marchés publics, avec des critères minimaux obligatoires pour les aliments biologiques et équitables, et l'attribution de points supplémentaires pour les pratiques agroécologiques, telles que l'utilisation de la biodiversité cultivée, au-delà des critères minimaux requis pour l'agriculture biologique.
2. Renforcer le soutien aux politiques alimentaires et à la biodiversité cultivée dans les fonds européens de développement régional et de cohésion sociale destinés aux municipalités.
3. Accroître le soutien à l'agriculture biologique dans la PAC, dans le cadre de la conditionnalité sociale, en veillant à ce que le budget alloué à l'agriculture biologique et à la biodiversité cultivée soit préservé dans les plans stratégiques de la PAC au niveau national.
4. Veiller à ce que le futur règlement européen sur la production et la commercialisation du matériel de reproduction végétale (MRV) facilite efficacement l'intégration de la biodiversité cultivée dans les systèmes agroalimentaires locaux.
5. Intégrer la biodiversité cultivée et la transition agroécologique dans l'Agenda urbain du Partenariat de l'UE pour l'alimentation comme priorité pour des systèmes alimentaires durables.
6. Établir un cadre commun permettant aux États membres de reconnaître et de préserver la biodiversité cultivée comme une composante essentielle du droit à l'alimentation.
7. Inclure les politiques alimentaires locales et la transformation agroécologique de l'agroalimentaire dans les agendas de recherche européens, en assurant une présence renforcée des entités locales et des réseaux municipaux dans les plateformes d'innovation européennes.

Au niveau national, les décideurs peuvent :

1. Analyser l'offre et la demande de semences biologiques et mettre en œuvre des stratégies pour atteindre 100 % d'utilisation de semences biologiques en agriculture biologique d'ici 2036.
2. Élaborer des plans d'action nationaux, assortis de mécanismes de financement adéquats pour les municipalités et la société civile, conformément au Plan d'action mondial de la FAO pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
3. Mettre en place un programme national de soutien pour permettre aux autorités régionales et locales de favoriser les achats durables et d'intégrer les critères d'achat durable connexes (taux minimale d'aliments biologiques et biodiversifiés) dans les appels d'offres alimentaires.
4. Inclure la biodiversité cultivée et le soutien aux connaissances culturelles associées dans les stratégies nationales en matière d'alimentation et de climat et dans les plans de transition écologique juste.
5. Mettre en œuvre des systèmes d'étiquetage complets permettant d'évaluer les produits alimentaires selon de multiples critères, tels que les méthodes de production reconnues (par exemple, biologique), le lieu d'origine, la saisonnalité et les techniques de sélection utilisées.

Au niveau régional et local, les autorités peuvent pour soutenir la transition :

1. Intégrer des aliments biologiques et produits localement ainsi que des semences locales dans les appels d'offres alimentaires, et garantir une rémunération équitable aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles.
2. Évaluer le degré d'intégration de la biodiversité cultivée dans les systèmes alimentaires et mettre en œuvre des catalogues régionaux de variétés locales comme outils de promotion et de préservation de cette diversité.
3. Lancer des programmes de financement régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat dans la biodiversité cultivée, le matériel de reproduction végétale biologique et la sélection végétale, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises.
4. Élaborer des cadres réglementaires donnant la priorité aux projets liés à la biodiversité cultivée dans le cadre d'initiatives locales telles que les tiers lieux agricoles et les lieux d'expérimentation.
5. Faciliter le transfert de connaissances et le renforcement des savoir-faire des agents municipaux et des acteurs de la politique alimentaire sur la gestion dynamique et la promotion de la biodiversité cultivée.



2. https://foodpolicycoalition.eu/wp-content/uploads/2023/05/EN_Manifesto-for-establishing-Minimum-Standards-for-Public-Canteens-across-the-EU.pdf

LA VOIE À SUIVRE DEPUIS GRANOLLERS

Ce manifeste est un appel à l'action lancé par les autorités locales à tous les niveaux de la prise de décision publique en faveur de la mise en œuvre de politiques alimentaires intégrées. Politiques qui abordent la biodiversité cultivée et la transformation des systèmes alimentaires axés sur l'agroécologie, et qui favorisent les synergies tant au sein des niveaux institutionnels et des communautés locales qu'entre eux. Il propose un nouveau discours qui repositionne la biodiversité cultivée comme un bien commun et un outil stratégique pour la résilience des systèmes alimentaires et le bien-être des citoyens.

Tous les efforts déployés à tous les niveaux doivent s'aligner sur les lignes directrices des accords multilatéraux, tels que le droit universel à l'alimentation, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) de la FAO, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) et les stratégies de l'UE.

Aux niveaux européen et national, les décideurs sont appelés à traduire ces engagements internationaux et européens en stratégies opérationnelles, programmes de conservation et instruments réglementaires et financiers visant à protéger et à valoriser la biodiversité agricole.

Les municipalités, les autorités locales, les réseaux municipaux et les communautés jouent un rôle crucial dans la promotion de la biodiversité cultivée au sein de systèmes agroalimentaires durables, grâce à leur proximité avec les citoyens, leur connaissance approfondie du territoire et leur capacité à activer les processus participatifs. Ce sont des acteurs politiques innovants, capables de façonner un pacte alimentaire durable entre nature et société.

Ensemble, nous pouvons devenir un moteur de la transformation des systèmes alimentaires en Europe, fondée sur la résilience et la souveraineté. Cela fera de l'Europe un espace unique de bien-être et de richesse partagée.



ANNEXE. ACTIONS STRATÉGIQUES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les propositions suivantes ont été recueillies lors d'ateliers dédiés organisés lors du Forum « Let's liberate diversity » (Libérons la diversité) en 2022 et 2023, ainsi que par le groupe de travail sur le sujet réuni au sein du Réseau espagnol des municipalités pour l'agroécologie (*Red de Municipios por la Agroecología*). Des contributions complémentaires ont été apportées lors de la première réunion LiveSeeding Cities qui s'est tenue à Milan (Italie) le 17 septembre 2024, ainsi que par les membres du comité de pilotage du 1er Symposium européen « Fostering Cultivated Biodiversity through Local Food Policies » (Promouvoir la biodiversité cultivée par les politiques locales) et les villes participant au webinaire européen spécifique le MUFPP le 27 janvier 2025..

Les dernières propositions ont été intégrées au [1er Symposium européen « Promouvoir la biodiversité cultivée par les politiques alimentaires locales »](#).



GOVERNANCE

1. Intégrer la biodiversité cultivée et les systèmes semenciers locaux comme axe fondamental des stratégies alimentaires et des instances de gouvernance participative de l'alimentation locale, telles que les Conseils de l'Alimentation et les Projets alimentaires territoriaux (PAT), en intégrant tous les acteurs actifs sur le sujet et les thématiques connexes, de manière spécifique et transversale.
2. Élaboration d'une cartographie des acteurs locaux impliqués dans la gestion dynamique de la biodiversité cultivée, notamment dans la chaîne alimentaire, et identification des acteurs potentiellement collaboratifs.
3. Conception et mise en œuvre de programmes de formation destinés au personnel municipal et aux entreprises partenaires des administrations locales, axés sur la biodiversité cultivée et les systèmes semenciers locaux.
4. Création et maintenance d'un espace virtuel de référence commun servant de centre de ressources pour les collectivités locales souhaitant lancer des actions liées à la gestion de la biodiversité cultivée locale et ayant besoin d'accéder à l'information.
5. Création et participation active à un groupe de travail intra-municipal pour concevoir des politiques financées à long terme intégrant la biodiversité cultivée et la production de semences locales dans les différentes actions de promotion des systèmes alimentaires biologiques et agroécologiques menées par la municipalité.
6. Création de groupes de travail intercommunaux, notamment en associant les grandes municipalités à celles des zones rurales, et de forums multi-niveaux (incluant également des collaborations régionales et transfrontalières), afin de générer des propositions, d'analyser les bonnes pratiques et d'évaluer les politiques alimentaires visant à dynamiser la biodiversité cultivée dans une perspective urbaine-régionale.
7. Création d'espaces urbains permanents pour des initiatives citoyennes comme outil public de partage, de rencontre, et de formations plaçant au centre une alimentation durable et biodiversifiée pour l'ensemble de la population, permettant ainsi de renforcer les interactions entre les agriculteurs locaux, les acteurs socioculturels et les citoyens, ainsi que de maintenir les liens entre zones rurales et urbaines.
8. Établissement de partenariats avec les agriculteurs, les sélectionneurs, les producteurs de semences et les organisations locales actives dans la gestion dynamique de la biodiversité cultivée afin de développer des projets communs permettant d'intégrer des éléments connexes dans le système agroalimentaire.
9. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre pour l'application, le suivi, l'évaluation et la responsabilisation des politiques alimentaires locales visant à promouvoir la biodiversité cultivée dans les systèmes locaux.





ALIMENTATION DURABLE ET NUTRITION

1. Mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de projets éducatifs élaborés avec les communautés locales, y compris les groupes de population vulnérables, afin de promouvoir les avantages et le plaisir de consommer des aliments frais, locaux, de saison, issus de la biodiversité, biologiques et riches en végétaux, en mettant en avant les recettes importantes sur le plan culturel et les différences avec les aliments conventionnels et ultra-transformés.
2. Offrir une formation aux acteurs locaux impliqués dans la transformation des aliments, en particulier ceux qui travaillent dans la restauration collective (tels que les cuisiniers et le personnel de cuisine des écoles, des hôpitaux, des maisons de retraite, des cantines d'entreprise, des institutions publiques et des événements de grande envergure), les laboratoires de transformation alimentaire artisanale et douce et les cuisines collectives, en mettant l'accent sur les régimes alimentaires biologiques basés sur la biodiversité cultivée, les techniques de transformation artisanale et douce et les recettes traditionnelles et nouvelles.
3. Développer des projets s'intéressant aux caractéristiques nutritionnelles de la biodiversité cultivée, en particulier des variétés locales et anciennes, et rendre les résultats accessibles à la population, dans le but de sensibiliser à leurs atouts.



ÉQUITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

1. Soutenir les projets de bio locale et d'économie sociale et solidaire intégrant la biodiversité cultivée et la sélection, la production de semences locales dans la chaîne alimentaire, tels que les initiatives agricoles soutenues par la communauté, les coopératives agricoles et/ou les magasins et marchés de producteurs et les coopératives de transformation.
2. Faciliter l'intégration des fournisseurs locaux de produits biologiques et issus de la biodiversité dans les actions de défense des droits à l'alimentation telles que les banques alimentaires ou les systèmes de coupons alimentaires.
3. Fournir des ressources adéquates (notamment en matière de formation, de terres et de semences) pour la production de cultures culturellement pertinentes pour les communautés migrantes.
4. Promouvoir la gastronomie locale liée aux produits biologiques locaux et aux ressources de la biodiversité cultivée dans des propositions visant un tourisme responsable.



PRODUCTION ALIMENTAIRE

1. Améliorer l'accès aux ressources appropriées en produisant et en fournissant, par l'intermédiaire des structures municipales ou de partenariats spécifiques, des semences et plants biologiques, notamment de variétés et de populations locales, traditionnelles, issues de la sélection biologique, participative et/ou décentralisée, ou liées à des systèmes open source, aux agriculteurs locaux et aux programmes d'agriculture urbaine tels que les jardins communautaires et scolaires.
2. Renforcer les systèmes semenciers locaux communautaires en soutenant le développement de Maison de semences paysannes, de bibliothèques de semences et de réseaux d'agriculteurs pour les semences biologiques conservées à la ferme, ainsi qu'en soutenant l'entrepreneuriat des PME dans le domaine des semences biologiques et de la sélection, en mettant particulièrement l'accent sur la production de plants.
3. Mettre en œuvre et soutenir l'augmentation de la diversité disponible pour les systèmes de production biologiques ou agroécologiques par des actions de sélection : récupération et expérimentation de variétés locales et traditionnelles dans la région urbaine, programmes de mise en œuvre et/ou de soutien à la sélection biologique, participative et/ou décentralisée avec une forte intégration citoyenne.
4. Proposer des activités de formation et de sensibilisation aux avantages et aux pratiques liés à la biodiversité cultivée dans la production biologique, destinées aux jeunes agriculteurs afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de producteurs soucieux de la biodiversité, ainsi qu'au personnel technique et de coordination de la production agricole, tel que les associations et syndicats d'agriculteurs.
5. Mettre en place des jardins communautaires et scolaires biologiques dans les espaces urbains, avec des ressources adéquates (notamment des formations et des semences), afin que les citoyens puissent produire des aliments variés, sains et durables.
6. Donner la priorité à l'accès aux terres des réserves foncières municipales pour les projets biologiques qui intègrent la biodiversité cultivée et la production locale de semences, en garantissant un espace pour les initiatives axées sur la biodiversité.
7. Créer des jardins de démonstration et des arboretums biologiques et biodiversifiés dans les espaces paysagers tels que les parcs et jardins urbains afin de promouvoir et de mettre en valeur la diversité végétale locale.





APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRES

1. Promouvoir l'intégration des fournisseurs locaux de produits biologiques issus de la biodiversité cultivée dans les stratégies et programmes municipaux d'approvisionnement alimentaire public, avec des critères de participation adéquats et des normes minimales plus élevées pour des repas sains et durables.
2. Soutenir l'introduction de variétés et de populations anciennes, ainsi que de variétés adaptées issues de la sélection biologique, de la sélection participative ou de systèmes open source, tout au long de la chaîne de valeur alimentaire locale, y compris la transformation et le réseau de distribution.
3. Créer des incubateurs, des espaces d'expérimentation agroalimentaire et des pôles alimentaires locaux pour soutenir les initiatives agroalimentaires à petite échelle axées sur l'agriculture biologique et l'agroécologie. La priorité devrait être donnée aux projets liés à la communauté et à ceux qui favorisent la gestion biologique de la biodiversité cultivée dans la production, la transformation (en mettant l'accent sur les techniques douces) et/ou la distribution, en mettant l'accent sur les emballages et les transports durables.
4. Mener des campagnes de sensibilisation et des activités de diffusion sur l'importance des petits agriculteurs et des systèmes semenciers locaux, et promouvoir les produits issus de la biodiversité cultivée (y compris en tant que patrimoine culturel), notamment auprès du milieu scolaire, de la restauration collective et des petits détaillants.
5. Créer des labels, et les harmoniser avec ceux qui existent déjà, qui mettent en valeur la biodiversité cultivée dans le cadre des systèmes agroalimentaires locaux tout au long de la chaîne alimentaire.
6. Élaborer des cadres réglementaires adaptés à la transformation artisanale et douce des aliments, en particulier ceux qui sont destinés aux initiatives à petite échelle travaillant avec la biodiversité cultivée.



GASPILLAGE ALIMENTAIRE

1. Encourager les initiatives de glanage comme activité de renforcement communautaire, en lien avec des projets spécifiques de biodiversité cultivée et/ou de production de semences locales au sein de systèmes biologiques et agroécologiques, en coordination avec les programmes de droit à l'alimentation et d'insertion socioprofessionnelle, afin de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.
2. Soutenir le compostage local et communautaire et l'accès à l'eau dans les fermes et jardins biologiques et agroécologiques qui privilégient la production de biodiversité cultivée et/ou de semences adaptées aux conditions locales.
3. Offrir des incitations économiques aux petites entreprises locales qui intègrent les excédents de produits alimentaires issus de la biodiversité cultivée biologique et leur ajoutent de la valeur.



